COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 23/11/2026

Mobilians dénonce une nouvelle augmentation non concertée de la taxe à l'immatriculation en Île-de-France, ainsi que la proposition de hausse du plafond partout en France dans le cadre du PLF 2027

Alors que les automobilistes et les entreprises franciliennes subissent déjà la majoration de la taxe à l'immatriculation adoptée dans le cadre du projet de loi de finances 2026, le conseil régional d'Île-de-France a voté le 12 novembre une nouvelle augmentation pour 2027 sans concertation avec le secteur.

Mobilians dénonce cette nouvelle hausse, qui pénalisera les automobilistes et les professionnels des services de l'automobile, en particulier les distributeurs automobiles et les loueurs de courte durée, dans un contexte de recul historique du marché automobile et d'alourdissement disproportionné de sa fiscalité.

Par ailleurs, un amendement dans le cadre du PLF 2027 propose d'augmenter le plafond de la taxe régionale en France de 60 euros à 80 euros pour les régions qui le souhaitent.

Les professionnels de l'automobile comprennent la recherche de nouvelles recettes par les régions dans le contexte actuel mais appellent à une concertation et des études d'impact plutôt qu'à des mesures par à-coup non concertées qui fragilisent des acteurs déjà très exposés aux hausses cumulatives de taxes ces dernières années.

En Ile-de-France, la situation devient intenable : une nouvelle augmentation de la taxe à l'immatriculation après celle de mars 2026

Le 12 novembre, le conseil régional d'Île-de-France a adopté une augmentation de 5 € du tarif régional de base du cheval fiscal au 1er janvier 2027.

Cette nouvelle hausse intervient quelques mois seulement après l'augmentation destinée au financement d'Île-de-France Mobilités, entrée en vigueur le 1er mars 2026, à hauteur de 14 € par cheval fiscal. Cette mesure avait déjà suscité l'incompréhension des professionnels, son coût étant cinq à six fois supérieur à celui évoqué lors des débats budgétaires.

Au total, l'immatriculation en Ile-de-France aura augmenté de plus de 30% en un an.

Pour l'immatriculation d'un véhicule moyen de 6 chevaux fiscaux, la taxation sera passée de 330 à plus de 430 euros en quelques mois. Pour les professionnels de l'automobile

qui immatriculent des centaines de milliers de véhicules par an, l'impact de cette hausse se compte en dizaines de millions d'euros supplémentaires chaque année.

Mobilians dénonce cette décision soudaine, non concertée ni évaluée, qui impose une charge supplémentaire aux particuliers et aux entreprises, sans leur permettre d'anticiper l'évolution de leur fiscalité.

Par ailleurs Mobilians poursuit son appel au dialogue et redemande une audience à la Présidence de Région, après un appel au printemps resté sans réponse malgré les montants en jeu.

Une nouvelle hausse de fiscalité dans un contexte déjà préoccupant, avec un impact sans précédent sur les distributeurs automobiles et les loueurs de courte durée

Cette nouvelle hausse intervient dans un contexte d'hémorragie fiscale très préoccupant. Depuis plusieurs années, les distributeurs automobiles, les loueurs comme les automobilistes font face à un durcissement fiscal qui rend toute décision d'achat ou d'investissement plus difficile. Outre l'augmentation de la fiscalité de la carte grise, l'empilement des dispositifs (malus CO_2, malus masse, taxe annuelle incitative, fiscalité des flottes) et leurs changements répétés brouillent le signal adressé au marché et nourrissent l'attentisme.

Le Projet de loi de Finances 2027 doit absolument marquer une rupture avec cette logique d'escalade fiscale et redonner de la visibilité aux ménages comme aux entreprises.

Ainsi, la progression de la fiscalité automobile atteint aujourd'hui un niveau préoccupant, que ce soit sur les cartes grises et le malus écologique. S'agissant du malus, avec le passage à un seuil de malus CO2 à 103g/km en 2027, à un seuil de malus masse fixé à 1,5 tonne depuis le 1er janvier 2026, et un plafond de malus à 90 000 Euros, le dispositif est devenu une taxe de rendement, non plus fléchée vers les dispositifs d'aide à l'achat, mais vers le budget général de l'Etat. Ses recettes dépasseront le milliard d'euros en 2026, jusqu'à atteindre 1,102 milliard d'euros en 2027 si la trajectoire est maintenue.

Mobilians appelle donc au rejet de l'amendement au PLF 2027 présenté au Sénat qui propose d'augmenter le plafond de la taxe de 60 euros à 80 euros par cheval fiscal.

Un impact fiscal prédominant sur les loueurs de courte durée

Les entreprises de location automobile de courte durée sont particulièrement exposées à l'augmentation de la taxe à l'immatriculation. Elles achètent près de 200 000 véhicules neufs chaque année et renouvellent leurs flottes tous les six à neuf mois. Près de la moitié de leurs immatriculations sont réalisées en Île-de-France.

Cette accumulation fiscale pèse sur la capacité des loueurs à renouveler leurs flottes. Le montant annuel des malus automobiles et des taxes à l'immatriculation acquittés par la profession a presque triplé entre 2023 et 2026 (+195%, estimation Dataneo), et devrait plus que tripler entre 2023 et 2027 (+236%, estimation Dataneo). Les hausses successives de la

taxe à l'immatriculation accentuent cette pression, **de ce fait les loueurs ont déjà dû réduire leurs achats de véhicules neufs**, avec des conséquences pour les constructeurs, le marché de l'occasion et le renouvellement du parc automobile.
Cette nouvelle augmentation renforce deux urgences : l'urgence de la concertation régionale et l'urgence de sécuriser un dispositif stable et équitable de paiement de la taxe à l'immatriculation pour les loueurs de courte durée.

La réglementation prévoit que cette taxe soit acquittée dans la région où le véhicule est mis en location pour la première fois. Or, les loueurs sont tenus de la payer dès l'immatriculation, alors que les véhicules ne sont pas encore affectés à une agence et que leur lieu de première location reste inconnu.

Ce décalage entre les obligations fiscales et les réalités opérationnelles du secteur crée une insécurité juridique pour les entreprises et peut entraîner une mauvaise répartition des recettes fiscales entre les régions comme une obligation de l'Etat de rembourser le trop-perçu. La nouvelle hausse du tarif francilien accentue les enjeux financiers de cette situation et rend sa résolution d'autant plus urgente.

Depuis plusieurs mois, la profession travaille à un mécanisme de régularisation a posteriori, permettant de répartir les recettes selon le lieu effectif de première location. A cette heure aucune solution n'a pu être trouvée par les pouvoirs publics dans le cadre du PLF.

Mobilians appelle le Gouvernement à reprendre dès à présent le sujet en profondeur pour trouver au plus vite une solution pérenne en concertation avec les professionnels, afin de modifier le dispositif dès les prochains textes financiers pour sécuriser la situation fiscale des entreprises et garantir une répartition des recettes conforme à l'utilisation des véhicules.

Cette correction est devenue indispensable et urgente face à l'accumulation des hausses de fiscalité à l'immatriculation.

À propos de MOBILIANS

MOBILIANS est le premier mouvement des chefs d'entreprises du commerce et de la réparation automobile et des services de mobilité : voitures, motos, vélos, véhicules industriels, trottinettes, etc. Notre organisation professionnelle représente près de 145 000 entreprises de proximité et 560 000 emplois non délocalisables partout en France. MOBILIANS défend les intérêts individuels et collectifs des professionnels de la mobilité par la route et les accompagne dans les évolutions de leurs métiers. Il déploie une action prospective de développement durable et de promotion d'une mobilité individuelle ou partagée en lien avec toutes les parties prenantes.